

Affaires courantes

Les députés se souviendront que mon projet de loi d'initiative parlementaire a été débattu et adopté à l'unanimité en deuxième lecture à la Chambre des communes, puis renvoyé au Comité de la justice. Depuis lors, le gouvernement a présenté le projet de loi C-78 sur précisément le même sujet.

À mon avis, ce projet de loi contient virtuellement les mêmes propositions que celles qui sont dans mon projet de loi d'initiative parlementaire. Il vise à protéger et réinstaller les témoins de crimes au Canada. Par conséquent, il me semble que ce serait une perte de temps que de continuer à étudier deux projets de loi sur le même sujet. En conséquence, je suis bien prêt, avec le consentement unanime de la Chambre, à retirer mon projet de loi d'initiative parlementaire.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que l'ordre de renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques pour l'étude du projet de loi C-206, Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins, soit annulé et que le projet de loi soit retiré.

(L'ordre est annulé et le projet de loi retiré.)

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante.

Je propose: Que le 91^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, il s'agit d'une demande de renseignement. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait préciser à la Chambre le contenu du rapport.

M. Milliken: Monsieur le Président, il s'agit de changements de désignation de divers comités que j'avais annoncés au moment de présenter le rapport. Il est question de nouveaux membres associés siégeant à certains comités ainsi que du changement de la composition du comité de la Bibliothèque du Parlement. Tous ces changements ont été approuvés par les whips des trois partis à la Chambre, conformément à la pratique normale.

• (1540)

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES MINES

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par 175 personnes qui demandent au Parlement d'appuyer les habitants de 150 collectivités dont la survie dépend de l'industrie minière.

Il incombe au gouvernement fédéral d'encourager les investissements dans la prospection, et les pétitionnaires invitent le Parlement à prendre des mesures pour assurer la survie du secteur minier au Canada.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par environ 50 de mes électeurs qui sont dans l'enseignement. Elle a été dûment certifiée, conformément à l'article 36 du Règlement.

Mes électeurs, de la Saskatchewan, s'opposent fermement à l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants. Selon eux, cette loi ne règle pas le problème de la criminalité chez les jeunes et a des répercussions négatives dans nos écoles, nos collectivités et la société en général.

Ainsi, ils exhortent la Chambre à promulguer de nouvelles dispositions pour rendre, le plus tôt possible, la Loi sur les jeunes contrevenants beaucoup plus stricte, afin que les jeunes contrevenants soient tenus responsables de leurs actes, qu'on puisse publier le nom des jeunes contrevenants et que les récidivistes soient passibles de peines plus sévères.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite présenter une pétition qui circule dans tout le pays. Un certain nombre de Canadiens de ma circonscription de Mississauga—Sud ont signé cette partie de la pétition.

Les pétitionnaires voudraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les personnes qui tiennent le ménage et prennent soin d'enfants d'âge préscolaire exercent une profession honorable dont on ne reconnaît pas la valeur dans notre société. Ils ajoutent que la Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire à l'endroit des familles qui choisissent de garder des enfants d'âge préscolaire à la maison, ainsi qu'à l'égard de ceux qui offrent des soins à la maison à des handicapés, à des malades chroniques et à des personnes âgées.

Les pétitionnaires invitent donc le Parlement à prendre des mesures pour éliminer toute discrimination fiscale à l'endroit des familles qui décident de s'occuper à la maison d'enfants d'âge préscolaire, de malades chroniques, de personnes handicapées ou de personnes âgées.

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition renfermant 28 signatures, au nom de Nolan Newick qui, avec des résidents de Rockyford, de Strathmore et de Chilliwack, demande au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour accorder une déduction des frais de garde d'enfants à toutes les familles, sans égard au revenu des parents, aux dépenses engagées pour les services de garde ou au choix des services de garde.

L'AIDE AU SUICIDE

M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première contient les signatures d'environ 450 Canadiens d'un peu partout.

Les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant